LAURENAN

ARRETE MUNICIPAL D'OCTROI D'UNE AUTORISATION DE VOIRIE VA 022 122 25 00001

Le Maire de la Commune de **LAURENAN,**

VU,

- La requête en date du 03/06/2025 par laquelle **WARRINER PAULA** domicilié à 2, rue du Moulin 22230 LAURENAN, sollicite l'autorisation pour la réalisation de travaux sur le domaine public : Echafaudage à l'avant et sur les côtés de la maison, en utilisant le trottoir. Les travaux se dérouleront **du 26 juin au 18 juillet 2025**. au droit de la propriété sise 2 RUE DU MOULIN 22230 LAURENAN ;

- Le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2212-1 et L.2212-2 ;

ARRETE

ARTICLE 1 : **Madame WARRINER PAULA** domicilié(e) à **2, rue du Moulin 22230 LAURENAN**, est autorisé(e) à exécuter les travaux énoncés dans sa demande : à charge pour lui (elle) de se conformer aux dispositions des articles suivants ;

ARTICLE 2 : Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

ARTICLE 3 : Le permissionnaire avisera M. le maire au moins trois jours avant, de la réalisation des travaux.

ARTICLE 4 : Les panneaux réglementaires de signalisation seront mis en place par le permissionnaire.

ARTICLE 5 : Dès l'achèvement des travaux, le permissionnaire devra enlever tous les décombres et matériaux, réparer tous dommages éventuellement causés, et rétablir à ses frais, la voie publique et ses dépendances dans leur premier état.

ARTICLE 6 : Le permissionnaire supportera sans indemnité la gêne et les frais de toute nature qui seraient la conséquence des travaux effectués par l'administration dans l'intérêt de la voirie.

ARTICLE 7 : La présente autorisation est pour tout ou partie révocable à toute époque sans indemnité soit pour des raisons d'intérêt général, soit pour non-respect par le permissionnaire des conditions imposées par le règlement général de voirie visé à l'article 2 ou énoncées aux articles ci-dessus.

ARTICLE 8 : Publication et affichage : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de **LAURENAN.**

Fait à LAURENAN, le 04 juin 2025

Le Maire,

Olivier RIVALLAN

MAIRIE DE LAURENAN

Diffusions
Le bénéficiaire pour attribution ;
La commune de **LAURENAN** pour affichage et publication.